

COMMUNE DE LA CELLE-SAINT-CYR
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 23 mai 2014

L'an deux mil quatorze le 23 mai à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yannick VILLAIN, Maire.

Présents : Mesdames Marie-Hélène GOUEDARD, Anaïs ESNAULT, Françoise DUPUIS, Audrey CALMUS, et Messieurs Yannick VILLAIN, Raymond BLANDUREL, Pierre-François DECROIX, Roland VANHOVE, MAQUAIRE Nicolas et Stéphane SURREL.

Absents excusés : Mylène WEGMANN donne pouvoir à Anaïs ESNAULT, Ophélie FLAUX donne pouvoir à Stéphane SUREL, Pierre-François DECROIX donne pouvoir à Yannick VILLAIN

Absents non excusés : Michel CLOUZEAU, Ludwig GRAS

Secrétaire de séance : Claude FRACHET

Ordre du jour :

1. Lecture et approbation du compte rendu du conseil municipal du 28 avril 2014
2. Accueil de loisirs Périscolaires pour l'année 2014 :
 - Restauration du centre de loisirs
 - Tarification des sorties
 - Tarification des repas
 - Tarification de la garderie du matin et du soir avant l'ouverture et après la fermeture du Centre.
3. Désignation des membres du CCAS
4. Affaires et questions diverses

1.) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 28 avril 2014

Le compte rendu du Conseil Municipal du 28 avril 2014 est approuvé à l'unanimité.

2.) Accueil de loisirs périscolaire pour l'année 2014

Restauration du centre de Loisirs :

Monsieur le maire propose que les enfants qui resteront manger à la cantine prennent le repas de la cantine et non un repas tiré du sac comme s'était le cas l'an passé afin que tout le monde ait le même repas. Le prix du repas sera inclus dans le tarif, sauf les jours de sortie extérieure ou chacun apportera son pique-nique. Pour les enfants qui rentreront manger chez eux le midi, le prix du repas sera déduit du tarif appliqué. Le prix du repas reste identique à l'an passé soit 3.29 € pour le quotient familial inférieur à 670 et 3.55 € pour les supérieurs à 670.

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité des membres présents.

Tarification du centre de loisirs :

Les membres du conseil municipal proposent d'établir des tarifs préférentiels suivant le temps de fréquentation des enfants au centre de loisirs. Les tarifs proposés sont les suivants :

Durée de fréquentation	Quotient familial > 670	Quotient familial < 670
Forfait pour 3 semaines complètes repas et sorties inclus	186.00 €	177.00 €
Forfait pour une semaine complète	70.00 €	65.00 €
Tarif pour une journée « normale » (sans sortie)	15.00 €	14.50€
Tarif pour journée avec sortie	22.40 €	21.90 €

Le mode de tarification sera précisé et détaillé dans le règlement du centre de loisirs.

Les tarifs sont adoptés par les membres du conseil municipal avec 12 voix pour et une abstention.

Tarification de la garderie du matin et du soir avant l'ouverture et après la fermeture du centre de loisirs :

La garderie ouvrira ses portes le matin à partir de 8 heures et fermera le soir à 18 heures, monsieur le maire propose de garder le même tarif qu'en 2013 soit un forfait de 1.20 € le matin et le soir.

Monsieur le maire rappelle que les personnes qui rencontreraient des difficultés financières contactent le CCAS de la commune.

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

3.) Désignation des membres du CCAS

Lors de la réunion de conseil municipal du 7 avril dernier un certain nombre de personnes avaient été nommées mais le CCAS n'était pas au complet. Il a donc été complété à cette séance et est composé de la façon suivante :

Les membres du conseil municipal : Président : M. Villain,

Les membres : Mmes Wegmann Mylène, Calmus Audrey et Mrs Decroix Pierre-François, Blandurel Raymond, Gras Ludwig et Vanhove Roland

Les membres extérieurs : Mmes Massa Nicole, Chapellier Josette, Clouzeau Madeleine, Hebert Michelle, Livet Valérie et M. Dufour Cédric.

4.) Affaires et questions diverses

Monsieur le Maire signale :

- ✓ Que Gérard LAURENT va prendre sa retraite au 1^{er} juillet et donc sera en congés à partir de mi-juin. Il sera remplacé par M. CREMONEZ Bruno embauché en CAE avec une prise en charge à 90 %. Il aura un contrat de 26 heures semaines pour une durée de 1 an renouvelable une fois avec une période d'essai de 2 mois. Il débutera le 2 juin.
- ✓ Que les NAP (nouvelles activités périscolaires) nécessitent un besoin de 5 personnes, ces personnes seront Aïcha, Patricia et trois personnes en contrat (2 en contrat CAE et CUI et une en emploi d'avenir).

Du fait de la présence de nouveaux agents, le centre de loisirs ouvrira le mercredi après-midi pour les enfants de plus de 6 ans et avec uniquement 20 places, un accueil à la cantine sera prévue pour les enfants restants au centre de loisirs. Les tarifs seront proposés au vote prochainement. Cependant afin de préserver l'emploi chez les assistantes maternelles (nounou) du village, le tarif devrait être en moyenne égal à celui qu'elles pratiquent.

Une permanence gratuite de ½ heure sera proposé afin que les parents qui travaillent jusqu'à 12 heures puissent venir récupérer leurs enfants.

Aïcha ne fera plus la cantine le midi mais fera les mercredis après-midi et Patricia ne fera plus le ménage le soir mais travaillera le mercredi.

- ✓ Que les gros travaux de l'interconnexion à la Salbrette sont terminés. On attend l'augmentation de puissance électrique à la station de la Salbrette pour pouvoir mettre les pompes en fonctionnement et avoir l'eau de Cézy à nos robinets. Une seconde ligne téléphonique doit être posée au réservoir de la Celle St Cyr pour commander les pompes.
- ✓ Qu'en ce moment nous avons un stagiaire à la voirie et un autre au secrétariat.
- ✓ Qu'il va rencontrer monsieur MOCQUOT de l'ATR de Joigny pour étudier les solutions possibles afin de limiter la vitesse à l'entrée de la Petite Celle sur la D3 et de Loivre sur la D194 et que d'ors et déjà, les services de gendarmerie ont été sollicités pour effectuer des contrôles.
- ✓ Qu'il y a eu des dégradations au château d'eau de La Celle Saint Cyr et sur les éclairages au sol autour de l'église. Une plainte a été déposée pour ces derniers.
- ✓ Madame DUPUIS demande l'avancement des demandes de subventions pour l'aire de jeu. Monsieur le maire répond que le Conseil Général nous a communiqué le montant des subventions qu'il nous attribuait mais pour la DETR, la commission n'est pas passée, nous allons les contacter pour connaître la date de cette commission.

Fin de séance 20 heures 45.

Le Maire,
Yannick VILLAIN